



COMMIUNE DE PIERREFEU DU VAR
POLE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
Cellule Affaires Foncières

AVIS DE PUBLICITE SUITE A
MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

La Ville de Pierrefeu-du-Var a reçu une candidature spontanée pour l'utilisation d'une partie du parking Hawadier pour y installer une activité de restauration ambulante.

Mise en concurrence obligatoire

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2121.1 et L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Ville de Pierrefeu-du-Var pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

L'article L.2122-1-4 du CGPPP précise : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Les critères de sélection des offres exposés, ci-après, permettront de garantir un égal traitement des candidats potentiels.

Les autorisations d'occupation du domaine public, délivrées par arrêtés valant permis de stationnement, précaires et révocables, sont régies par les règles du droit administratif des collectivités territoriales, à l'exclusion de toutes autres législations, y compris celle relative au Code du Commerce car elles se trouvent sur le domaine public lequel est inaliénable et imprescriptible.

En pratique

- **Lieux de l'utilisation** : Parking HAWADIER
- **Nature de l'activité proposée** : véhicule de restauration ambulante/Food Truck ou similaire
- **Emprise** : 25 m²
- **Redevance** : selon délibération (10€ par vacation par jour)
- **Durée de l'occupation** :
 - Pour une période d'un an à compter du 1^{er} juillet 2024, renouvelable 2 fois.Cette autorisation ne pourra faire l'objet d'une reconduction tacite à son échéance.

- **Caractéristiques essentielles :**

L'emplacement proposé est d'une superficie de 25 m². Le commerce devra fermer au plus tard à 22h et devra être ouvert maximum 5 jours par semaine. Toute vente d'alcool à emporter est interdite à partir de 20h.

Il ne devra pas y avoir de fixation au sol.

L'occupant s'engage à être autonome en eau et disposer d'un recyclage de ses eaux usées. Le matériel devra être de type camion/camionnette inférieure à 3,5 tonnes, remorque aménagée, roulotte aménagée. L'accès au réseau électrique communal sera possible à partir des prises forains existantes à proximité.

Tout besoin en électricité devra être indiqué afin d'appliquer le tarif d'occupation fixé par délibération. L'installation devra garantir que la chaîne du froid et/ou du chaud est strictement respectée. Le matériel devra respecter toutes les normes sanitaires en vigueur (respect du plan de nettoyage...). Les matériels non professionnels seront interdits telles que les glacières....

Les installations devront répondre à des garanties de sécurité strictes, notamment dans le cas où du matériel de cuisson serait utilisé (si friteuse/friture, couverture anti feu réglementaire obligatoire).

Dans le cas où la cuisson au gaz serait utilisée (maximum 13 kg), le candidat devra bien vérifier la date de péremption du tuyau d'alimentation et la ou les bouteilles doivent être dans un endroit protégé non accessible au public. Il devra disposer d'un extincteur adapté au risque.

Pour candidater :

Le pli devra comprendre :

1. Le règlement d'appel à candidature paraphé sur chaque bas de page, daté et signé sur la dernière,
2. Les coordonnées complètes du candidat,
3. Les statuts envisagés, extrait Kbis de moins de 3 mois ou extrait D1, ou attestation de création en cours,
4. La carte de commerçants ambulants pour les commerçants extérieurs à la commune
5. Un descriptif du parcours professionnel du candidat permettant d'apprécier son expérience professionnelle, notamment : CV détaillés, références, copie des diplômes, agréments, formations (notamment en hygiène alimentaire adapté à l'activité), permis d'exploitation d'un débit de boisson ...
6. Dernier contrôle d'hygiène en date (si existant) ou le cas échéant, déclaration sur l'honneur confirmant que le candidat n'a jamais eu de contrôle d'hygiène à ce jour,
7. Les déclarations sur l'honneur et/ou certificats attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,
8. Copie de la carte grise du Food Truck,
9. Attestation de contrôle technique du Food Truck,
10. Attestation d'assurance du véhicule,
11. Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.

❖ **Les documents de présentation**

1. Une lettre de motivation
2. Un descriptif détaillé de l'activité envisagée comprenant :
 - a. Une présentation des produits proposés, des fournisseurs, de la période et des horaires d'ouvertures proposés, de la surface de terrasse envisagée, des services associés proposées à la clientèle (modalités de paiements, cartes de fidélité etc. ...),
 - b. Présentation des mesures environnementales mises en place.
 - c. Des photos de l'extérieur du véhicule afin de considérer son état général, apprécier son aspect esthétique et son insertion dans l'environnement.

d. Des photos de l'intérieur du véhicule et du matériel de cuisine utilisé.

La présente publicité préalable est faite sur le site internet de la Ville de Pierrefeu-du-Var et restera en ligne jusqu'au 26 juin 2024.

Les dossiers de candidatures devront être adressés au plus tard le 26 JUIN 2024 à 17h00 sous pli à l'adresse mentionnée ci-dessous. Tout dossier incomplet sera systématiquement rejeté.

Le pli devra comporter les indications et l'adresse suivantes :

**MAIRIE DE PIERREFEU DU VAR
Pôle Développement du Territoire
Cellule Affaires Foncières**

« REPONSE A L'APPEL A CANDIDATURES EMBLEMES SUR DOMAINE PUBLIC - activités de restauration rapide de type restauration ambulante/Foodtrucks ou similaires – NE PAS OUVRIR ».

**Place Urbain Sénès
83390 PIERREFEU DU VAR**

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à :

Mme MORISSON Céline

Directrice du Pôle Développement du Territoire

04.98.04.40.41

Accueil-urba@pierrefeu-du-var.fr